



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6069
27 novembre 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 26 NOVEMBRE 1964, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration sur la situation au Congo, qui a été publiée par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 25 novembre, en termes identiques à ceux de la lettre que le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques vous a adressée à la même date. Parlant de la déclaration soviétique, le Foreign Office a publié aujourd'hui la déclaration suivante :

"Il va de soi que le Gouvernement de Sa Majesté rejette les termes de cette déclaration. La description qui y est faite de l'opération de secours s'écarte beaucoup de la vérité. Le Gouvernement de Sa Majesté n'a laissé aucun doute sur le fait qu'il s'agissait d'une opération humanitaire, uniquement destinée à délivrer des civils détenus à Stanleyville, parmi lesquels se trouvaient un certain nombre de femmes et d'enfants. Le Gouvernement de Sa Majesté a accordé certaines facilités qui lui avaient été demandées, notamment le droit de passer par l'île de l'Ascension, et l'opération n'a eu lieu que parce que les chefs rebelles avaient refusé de garantir la sécurité des civils à Stanleyville et de les traiter conformément aux règles normalement acceptées du droit de la guerre."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) CARADON

